



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.365/2  
31 octobre 2011  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

**MEDPOL**

Réunion de consultation chargée d'examiner les activités MEDPOL  
de surveillance continue

Athènes, 22-23 novembre 2011

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

La réunion se tiendra à Athènes, à l'Hôtel Caravel. Elle sera ouverte le 22 novembre à 9h30 par M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du Programme MED POL.

### **Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau**

La réunion élira un Président, un Vice-Président et un Rapporteur.

### **Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Les participants examineront et modifieront, si nécessaire, l'ordre du jour figurant sous la cote UNEP(DEPI)MED WG.365/1 et sous sa présente forme annotée (UNEP(DEPI)MED WG.365/2) en vue de son adoption. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pendant la réunion. Un rapport complet des travaux sera rédigé par le Secrétariat après la réunion et transmis à tous les participants pour modification avant mise au point.

### **Point 4 de l'ordre du jour: Objet et portée de la réunion**

M. Civili exposera aux participants le contexte général et les objectifs de la réunion de consultation. Une telle réunion, chargée d'examiner les activités de surveillance continue du MED POL, se tient tous les deux ans dans le but de présenter les résultats des travaux menés par les institutions nationales, le Secrétariat et les organisations partenaires et d'en débattre afin de relever les déficiences et les problèmes et de trouver les mesures propres à y remédier. Vu la mise en application progressive de l'approche écosystémique (ECAP), la réunion de 2011 permettra de présenter et d'examiner les rapports d'évaluation consacrés à l'état du milieu marin en ce qui concerne les substances dangereuses et aux tendances de la pollution. Les participants examineront aussi les mesures prises en vue de définir des objectifs écologiques et des objectifs opérationnels en matière de pollution et seront saisis d'un document d'information sur une méthode de formulation de critères d'évaluation environnementale en ce qui concerne les substances dangereuses (voir le point 8 de l'ordre du jour). En outre, la réunion sera invitée à débattre des activités futures de surveillance continue du MED POL et, plus précisément, du rôle du MED POL dans l'élaboration au cours du prochain exercice biennal du Programme intégré de surveillance continue du PAM dans le cadre de l'ECAP (voir le point 8 de l'ordre du jour. Enfin, le Manuel révisé d'analyse des sédiments sera présenté pour adoption.

### **Point 5 de l'ordre du jour: Examen général et analyse de la mise en œuvre des activités de surveillance continue**

Le Secrétariat procédera à un bref tour d'horizon de l'état de la mise en œuvre des activités de surveillance continue en appelant plus particulièrement l'attention sur la stratégie et les enjeux actuels du Programme, la participation des pays et les lacunes spatiales et temporelles des données et des programmes.

**Point 6 de l'ordre du jour: Collecte et notification des données**

- 6.1 Base de données issues de la surveillance du milieu marin au titre de MED POL III et IV (MED POL)
- 6.2 Assurance qualité des données
  - 6.2.1 Substances dangereuses (Mme E. Vasileva-Veleva, AIEA, Monaco)
  - 6.2.2. Éléments nutritifs (MED POL)
  - 6.2.3. Marqueurs biologiques (M. A. Viarengo, DISAV, Italie)

Au titre du point 6.1, il sera procédé à une analyse plus détaillée et plus technique de l'état de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue dans les pays méditerranéens, conformément aux exigences des Phases III et IV du MEDPOL, y compris la collecte et la notification des données. Au titre du point 6.2, des présentations seront consacrées à l'état de la mise en œuvre du Programme MED POL d'assurance qualité des données concernant les substances dangereuses, les éléments nutritifs et les paramètres de l'eutrophisation ainsi que les marqueurs biologiques (voir UNEP(DEPI)/MED WG.365/3, chapitres 3 et 4). Chaque présentation sera suivie d'un débat en vue de recenser les lacunes et les problèmes et de rechercher des solutions.

**Point 7 de l'ordre du jour: Évaluation de l'état et des tendances de la pollution**

- 7.1. Évaluation de l'état du milieu marin côtier: les substances dangereuses dans les sédiments et les biotes (M. J. Albaiges).
- 7.2. Évaluation des tendances de la pollution dans les biotes marins provenant de "points chauds" (M. R. Precali)

Au titre du point 7, deux évaluations seront présentées: a) sur le niveau des substances dangereuses dans les sédiments et les biotes de toute la Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED WG.365/Inf.4), et b) sur les résultats d'une étude pilote faite dans les "points chauds" pour surveiller les tendances temporelles (UNEP(DEPI)/MED WG.365/Inf.5). Les deux évaluations sont fondées sur la base des données marines du MED POL et décrivent les résultats obtenus, les problèmes et les lacunes (voir UNEP(DEPI)/MED WG.365/3, chapitre 5). Chaque présentation sera suivie d'un débat en vue de recenser les lacunes et d'obtenir des informations complémentaires sur les pays afin d'élaborer au cours du prochain exercice biennal un rapport d'évaluation thématique du MED POL sur les substances dangereuses.

**Point 8 de l'ordre du jour: Le rôle du MED POL et sa contribution au processus de mise en œuvre de l'approche écosystémique (UNEP(DEPI)/MED WG.365/3, chapitre 6)**

Au titre du point 8, les mesures qui ont déjà été prises aux fins de l'application progressive de l'approche écosystémique (ECAP) seront présentées, y compris les objectifs écologiques et les objectifs opérationnels proposés, assortis d'indicateurs appropriés (voir UNEP(DEPI)/MED WG.365/Inf.6). Il sera en outre procédé à un exposé de la capacité qu'a le programme MEDPOL de surveillance continue de générer des données sur la pollution au regard des objectifs écologiques (eutrophisation, contamination et détritiques). Enfin, le Secrétariat présentera deux documents sur les méthodes proposées pour fixer des valeurs limites à appliquer à la définition d'un bon état écologique: i) sur l'eutrophisation (voir UNEP(DEPI)/MED WG.365/Inf.7) (M F. Giovanardi), et ii) sur les substances dangereuses présentes dans les sédiments et les biotes (voir UNEP(DEPI)/MED WG.365/Inf.8) (M. Albaiges et M. Herut).

**Point 9 de l'ordre du jour: Stratégie de surveillance continue des sédiments**

Au titre du point 9, la réunion sera invitée à faire part de ses observations sur la dernière version révisée du Manuel d'échantillonnage et d'analyse des sédiments, auquel a été ajouté un chapitre sur les méthodes de mesure du taux de sédimentation (voir UNEP(DEPI)/MED WG.365/inf.9). L'utilisation de ce Manuel, une fois adopté, sera recommandée pour mettre en œuvre les programmes nationaux de surveillance continue dans la région méditerranéenne.

**Point 10 de l'ordre du jour: Le système d'information du MED POL**

Le Secrétariat, avec le concours de M. Marco Montuori, expert du MED POL, présentera l'Info Système MED POL, qui a été mis au point et devrait être pleinement opérationnel au début de 2012.

**Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses**

Les participants et le Secrétariat pourront, au titre de ce point, soulever toutes autres questions relatives aux thèmes traités par la réunion.

**Point 12 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations**

Le Secrétariat préparera un projet de relevé de conclusions et recommandations découlant des délibérations de la réunion, pour examen et approbation. Ces conclusions et recommandations seront, à un stade ultérieur, insérées dans le rapport de la réunion.

**Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion**

La clôture de la réunion sera prononcée par le Président, le 23 novembre 2011 à 18h 30.

## PLAN DE TRAVAIL ET EMPLOI DU TEMPS

### **Mardi 22 novembre**

9h30 – 10 heures	Points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour
10 heures – 10h30	Point 5
10h30 – 11 heures	Pause-café
11 heures – 13 heures	Point 6
13 heures – 14h30	Déjeuner
14h30 – 16h30	Point 7
16h30 – 17h30	Pause-café
17h30 – 18h30	Point 7 (suite)

### **Mercredi 23 novembre**

9h30 – 11 heures	Points 8 et 9 de l'ordre du jour
11 heures – 11h30	Pause-café
11h30 – 13 heures	Point 10
13 heures – 15h30	Déjeuner et préparation par le Secrétariat du projet de relevé de conclusions et recommandations
15h30 – 16h30	Points 11 et 12
16h30 – 17 heures	Pause-café
17 heures – 18h30	Points 12 (suite) et 13